

- Les familles qui formulent un vœu 1 vers un établissement privé, et qui ont bien l'assurance de la confirmation d'inscription de leur enfant dans l'établissement souhaité, n'ont pas nécessité à formuler des vœux vers l'enseignement public, sauf si elles en font la demande explicite.

- **Depuis le 5 avril** : Vous pouvez consulter toute l'offre de formation en ligne sur le site de Service en Ligne d'Affectation.

- **Du 6 au 27 mai** : Vous pouvez formuler jusqu'à 10 vœux dans l'académie + 5 vœux hors académie (dans le cas de vœux hors académie, vous devez prendre contact avec votre professeur principal).

- **Le 12 et 13 juin** : Pré-tour de sécurisation

**Nouveauté 2024** : Uniquement pour les formations sous statut scolaire 1ere année de CAP ou 2nde pro - Lycée Professionnel Public de l'Education Nationale et de l'Agriculture.

Un **pré tour** est organisé entre le 7 juin et la diffusion des résultats définitifs (mercredi 26 juin). Il a pour objectif d'identifier les élèves dont les vœux **ne permettraient pas de garantir** une admission vers la voie professionnelle post 3e publique (ex : nombre de places dépassée dans l'établissement demandé) et de mettre à disposition des collèges les places restantes disponibles dans ces formations.

Les élèves dont les vœux ne seront pas sécurisés seront contactés par le collège. Ils auront ainsi la possibilité de formuler des vœux complémentaires avec la fiche spécifique (2 vœux supplémentaires hors apprentissage). La saisie de ces vœux sera effectuée par le collège avant le jeudi 13 juin 17H impérativement (fermeture du logiciel académique)

le Service en Ligne d'Affectation est mis à la disposition des parents des élèves scolarisés en classe de 3<sup>ème</sup>.

Il est accessible par le [portail Scolarité Services](#).



**Il est nécessaire d'utiliser le compte**



Représentant légal